

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle  
et numérique

---

## **Décision du 20 février 2024 portant nomination d'une membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

NOR : ECOG2405299S

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 29 septembre 2020 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire ;

Vu la proposition du 2 février 2024 du conseil de Brest Métropole,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

#### ***Sur proposition du conseil de Brest Métropole :***

Madame Perhirin (*Sandrine*), 14<sup>ème</sup> vice-présidente de Brest Métropole est nommée membre titulaire du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentante de collectivités territoriales ou de leurs groupements pour un mandat de quatre ans.

#### **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 février 2024

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président du Conseil général de l'économie,  
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY